



# Accueil de jour

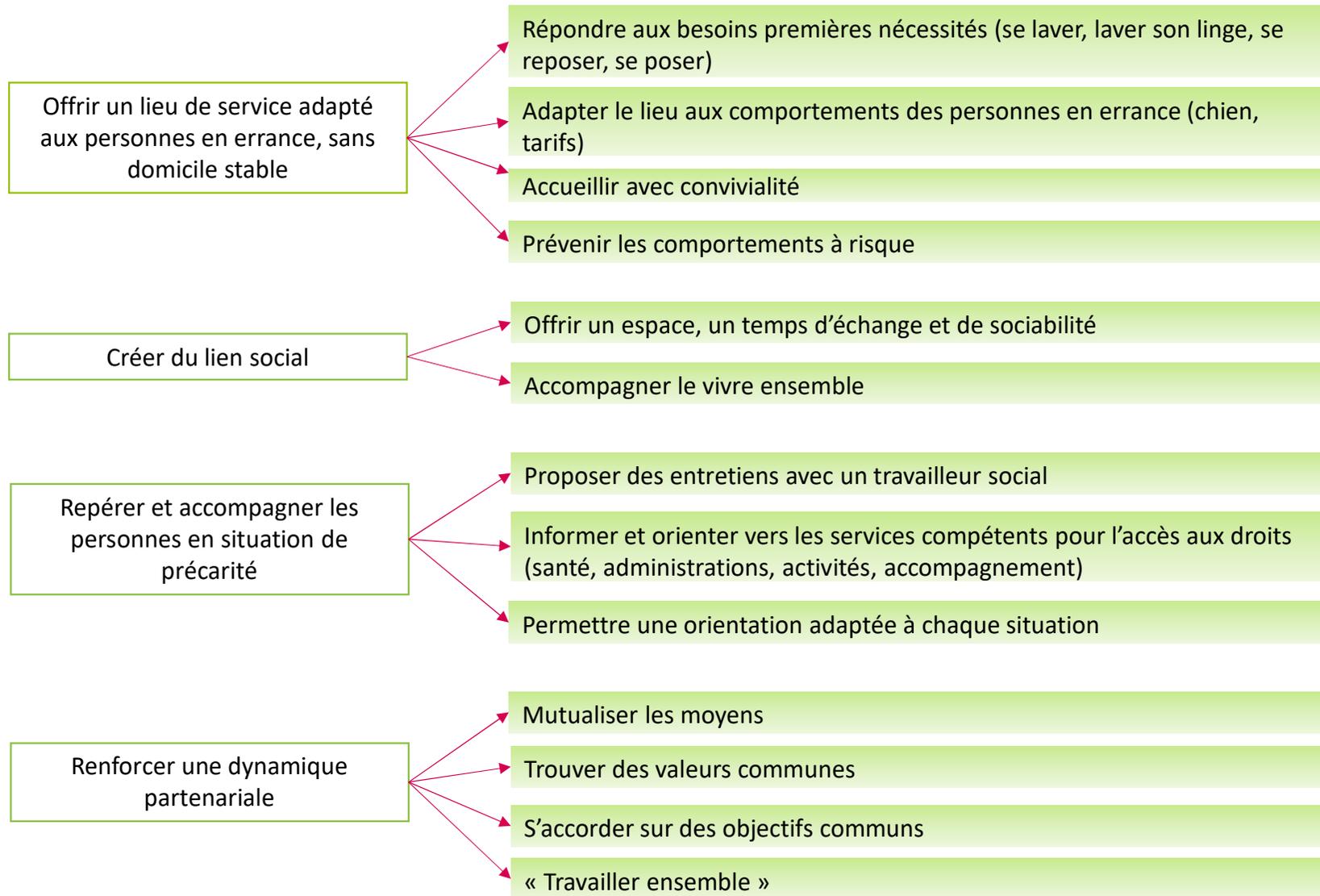
## Bilan d'activité 2024

---

**SIÈGE SOCIAL**  
Association Le Lien  
2 rue Lataste - 33500 Libourne  
Tél. 05 57 51 19 25

Mail : [contact@assolelien.fr](mailto:contact@assolelien.fr)  
Site internet : <https://assolelien.fr/>  
SIRET : 352 096 549 000 22

## RAPPEL DES OBJECTIFS



## L'ÉQUIPE DE L'ACCUEIL DE JOUR



### Des salariés, des bénévoles

Des **jeunes volontaires en service civique** sont mis à disposition par les Cygnes de Vie. Leurs missions sont en complément des actions des professionnels :

#### **\*Accueil et accompagnement**

Accueillir les personnes accueillies à leur arrivée.

Créer du lien social avec les personnes accueillies : discuter, écouter, jouer à des jeux, proposer des temps conviviaux.

Orienter les personnes accueillies vers les professionnels présents si besoin.

#### **\*Animation**

Mettre en place et animer des ateliers : jeux de société, ateliers créatifs, discussions thématiques, etc.

#### **\*Soutien à la vie quotidienne**

Participer à la distribution de boissons, repas, à la gestion des douches.

Aider à la gestion des espaces collectifs (propreté, rangement, mise en place des espaces).

Soutenir les personnes accueillies dans certaines démarches simples : lire un courrier, remplir un formulaire, etc



### Des partenaires :

- La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)
- Infos Droits

## LES PRESTATIONS PROPOSÉES

Ouverture de 10h15 à 13h

Permanences d'une éducatrice spécialisée le mardi et jeudi matin de 10h30 à 13h pour les personnes non hébergées au Centre d'Accueil d'Urgence Permanent (CAUP) et fréquentant l'accueil de jour.

L'objectif principal de **l'accompagnement social** est de favoriser l'accès aux droits, l'autonomie et l'insertion des personnes sans domicile, en partant de leurs besoins, de leur rythme et de leur situation personnelle.

Il s'agit de :

- \*Accueillir inconditionnellement les personnes dans un cadre bienveillant, respectueux et sécurisant.
- \*Créer une relation de confiance pour rompre l'isolement et permettre une expression libre des besoins.
- \*Informer, orienter et accompagner vers les dispositifs sociaux, médicaux, administratifs, ou d'insertion adaptés.
- \*Favoriser la reprise de liens sociaux, l'estime de soi et, à terme, une stabilisation de la situation.
- \*Soutenir dans les démarches administratives, de santé, d'hébergement, d'accès aux droits (CAF, RSA, CSS etc.).

Nos amis les animaux sont acceptés.

Toutes les prestations proposées à l'accueil de jour sont **payantes pour** garantir un fonctionnement durable, ainsi que la continuité et la qualité du service.

Les tarifs appliqués sont inférieurs au **prix d'achat**.



### TARIFS ACCUEIL DE JOUR

01/07/2024



70 cts : Assiette (Pain + beurre + confiture ou fromage + boisson)



30 cts : Boissons Chaudes (Café ou Chocolat ou Thé)



40 cts : Jus d'orange 25 cl



30 cts : Portion fromage



15 cts : Gâteau

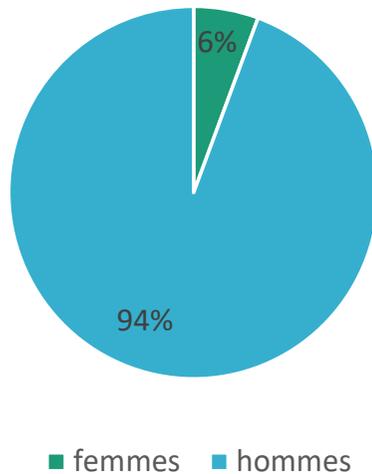


10 cts : Beurre ou confiture ou pain



Soupe gratuite

## LE PUBLIC



Sur l'ensemble des personnes fréquentant l'accueil de jour en 2024, seulement 6 % sont des femmes, contre 94 % d'hommes.

Cette donnée met en lumière plusieurs réalités :

\*La précarité des femmes est souvent moins visible : les femmes sans domicile ont tendance à éviter les lieux collectifs pour des raisons de sécurité, de peur de violences ou d'agressions. Elles privilégient des solutions alternatives (hébergement chez des tiers, squats discrets, recours à des relations affectives ou de dépendance), ce qui rend leur précarité plus difficile à repérer.

\*Un accueil souvent perçu comme peu adapté : Les accueils de jour, bien qu'inconditionnels, sont parfois perçus comme des espaces majoritairement masculins, ce qui peut dissuader certaines femmes de les fréquenter, surtout en cas de traumatisme, de parcours de violence ou de besoin d'intimité.

\*Des besoins spécifiques non toujours pris en compte : Les femmes sans domicile peuvent avoir des besoins particuliers en matière de santé, d'hygiène, de parentalité, ou de sécurité, nécessitant une approche différenciée et plus ciblée que celle proposée dans un accueil généraliste.

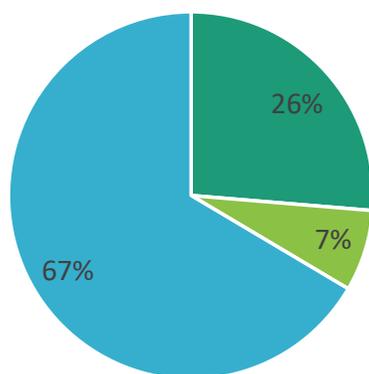
### **Pistes de réflexion ou d'actions possibles :**

\*Favoriser un accueil plus inclusif et adapté aux femmes : espaces sécurisés, horaires réservés, accompagnement spécifique.

\*Renforcer les partenariats avec des structures spécialisées dans l'accompagnement des femmes en situation de précarité.

## LE PUBLIC

Nationalités



■ Français ■ Union Européenne ■ Hors UE

67 % des personnes sont issues de pays non européens. Cela inclut des personnes migrantes ou en situation irrégulière. Leurs besoins sont souvent liés à la régularisation administrative, à l'accès aux soins et à l'hébergement. Bien que classées "UE" dans le graphique, 15 personnes sont en réalité de ressortissants maghrébins avec des titres de séjour européens (souvent via des pays comme l'Espagne ou l'Italie).

L'accueil de jour est un lieu d'aide essentiel pour des personnes majoritairement issues de l'immigration, qu'elles soient en situation régulière ou non.

## LE PUBLIC

Qui fréquente l'accueil de jour ?



L'accueil de jour reçoit un public en grande précarité, caractérisé par une absence de logement stable, qui constitue le principal point commun entre les personnes accueillies, quelles que soient leurs origines ou situations administratives.

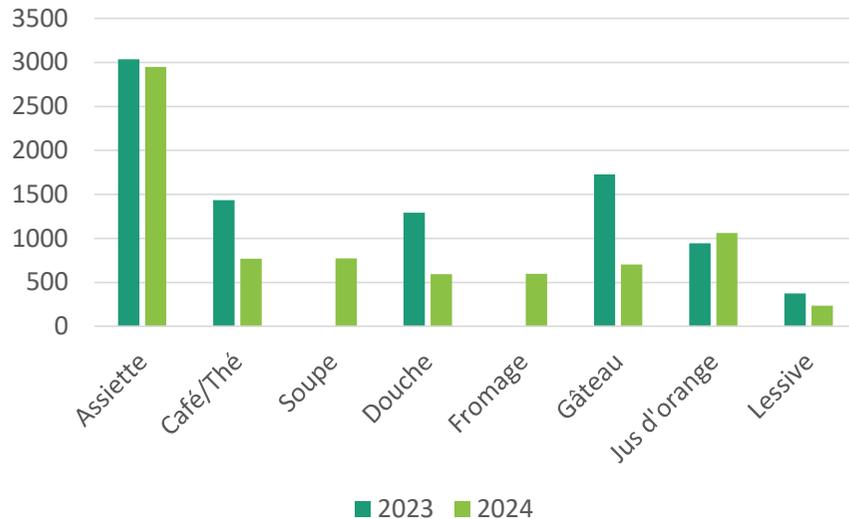
Typologie du public :

- **Résidents du centre d'accueil d'urgence (CAUP)** : Personnes en situation d'exclusion avec un parcours souvent marqué par la rupture (familiale, professionnelle, sociale). Accueillies pour des périodes limitées, sans solution pérenne.
- **Migrants économiques** : Personnes ayant quitté leur pays d'origine pour des raisons principalement économiques. En attente de régularisation ou sans statut légal clair. Elles rencontrent des difficultés d'accès aux droits, à l'hébergement, et aux soins.
- **Travailleurs saisonniers** : Personnes souvent du Maghreb qui travaillent de manière précaire et temporaire. Elles vivent souvent dans des hébergements de fortune, squats.

➡ L'absence de logement est la réalité commune à ces différents profils. Elle entraîne une grande vulnérabilité sociale et physique, limite l'accès aux droits fondamentaux (santé, emploi, sécurité) et accentue le risque de désocialisation. Tous viennent à l'accueil de jour pour satisfaire leurs besoins primaires (essentiellement se laver, manger, laver leur linge).

En 2024, 460 personnes différentes sont venues à l'accueil de jour soit une augmentation de 59 % par rapport à 2023 (106 personnes ont été hébergées au CAUP).

## LES CHIFFRES

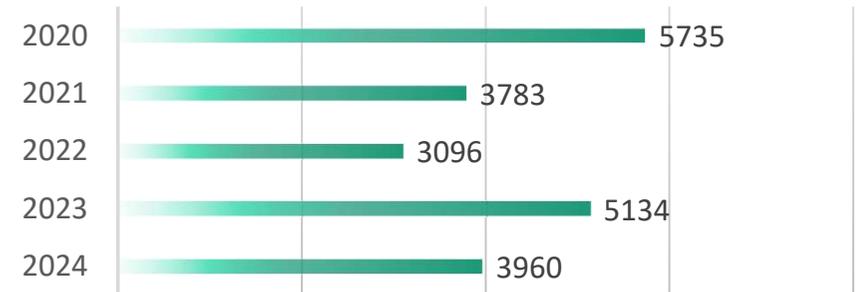


En 2024, l'accueil de jour enregistre une baisse généralisée des prestations, en particulier pour les services d'hygiène et de convivialité (douche, café/thé, lessive, gâteau). Seule la distribution de jus d'orange est en légère augmentation, tandis que la prestation « assiette » reste stable et dominante.

Il est à noter qu'en 2024, de nombreux bénéficiaires sont entrés à l'accueil de jour prendre des douches sans passer par l'accueil, ils ne sont donc pas comptabilisés dans ce tableau.

Pour y remédier, nous avons changé l'organisation : la douche est maintenant fermée à clé. Pour en obtenir l'accès, nous demandons un téléphone portable ou une pièce d'identité en échange de la clé. Cela permet de garantir que chaque utilisateur passe par l'accueil.

Nombre de passages



La diminution du nombre de passages à l'accueil de jour peut s'expliquer par les conditions d'entrée mises en place fin 2023, telles que la présentation d'une pièce d'identité et la réalisation d'un entretien avec un travailleur social.

## LES CHIFFRES

### Fonctionnement

**Toutes les personnes** qui arrivent à l'accueil de jour sont reçues par un travailleur social pour faire le point sur leur situation et ce depuis le mois de septembre 2023 :

- 358 nouvelles personnes reçues en 2024
  - 115 ont été orientées vers des associations caritatives (vêtements chauds, couverture, serviette et nourriture),
  - 261 démarches administratives ont été réalisées (ouverture de droits CPAM, renouvellement titre de séjour, impôts, lien avec les CPIP, orientation vers la PASS .... ).

Un document justifiant leur identité est demandé pour des questions de sécurité.

Les personnes à droits incomplets ne souhaitent pas forcément entamer de démarches et ne racontent que très partiellement leur parcours de vie. L'accompagnement apporté à ces personnes consiste notamment à les orienter vers des associations caritatives (secours populaire) afin qu'elles puissent bénéficier de colis alimentaires et de vêtements. Nous les orientons également vers la PASS ou ALIFS. Des demandes de domiciliation peuvent également être faites.

De nombreuses personnes empruntent le téléphone pour faire appel au 115.

Ces chiffres ne prennent pas en compte les résidents du CAUP.

## QUELQUES COMMENTAIRES

L'accueil de jour et la structure d'hébergement étant situés au même endroit, l'intimité des résidents est compromise. Pendant les moments dédiés à l'accueil de jour, ces derniers peuvent se retrouver confrontés à un manque d'espace, générant ainsi inconfort et sentiment d'insécurité. Cette proximité peut nourrir des tensions entre les personnes mais aussi donner lieu à des vols. Un autre facteur aggravant ces tensions réside dans la fréquentation majoritairement d'une population non francophone. La barrière de la langue et les différences culturelles contribuent à creuser un véritable fossé, créant un climat de division et d'incompréhension parmi les résidents.

### **Exemple d'accompagnement à l'accueil de jour :**

Monsieur \*\*\*\*\*, originaire du Maroc, présent sur le territoire français depuis 10 ans. Ce dernier n'a jamais déposé de demande de titre de séjour. L'éducatrice l'a accompagné à ses rendez-vous avec l'association ALIFS et l'a soutenu dans le dépôt de sa demande de titre de séjour (création adresse mail, création espace ANEF, demande d'aide financière pour les e-photos). Ce monsieur a alterné les périodes de rue et d'hébergement au centre d'accueil d'urgence. Lorsqu'il était à la rue, il a installé une tente devant l'entrée du CAUP.

Un voisin, pris de sympathie pour lui, lui a proposé un hébergement. A ce jour, Monsieur est toujours hébergé chez ce monsieur en face l'accueil de jour.



Photo de Google Earth

## QUELQUES COMMENTAIRES

M. \*\*\*\*\* a été placé dès sa naissance et est devenu pupille de l'État. Après avoir vécu en famille d'accueil jusqu'à ses 18 ans, il a choisi d'intégrer l'armée pendant un an et demi. À la suite de cette expérience, il s'est retrouvé sans solution d'hébergement et a vécu dans la rue pendant 25 ans, jusqu'en 2018. À ce moment-là, il a pu accéder à un logement autonome à Castillon-la-Bataille, où il a vécu avec sa compagne et travaillé en intérim. Cependant, des conflits avec son propriétaire ont conduit à la non-reconduction de son bail.

Monsieur s'est de nouveau retrouvé sans logement. Il a acheté un camion dans lequel il a vécu pendant deux ans, jusqu'à ce qu'il soit mis en fourrière. En mai 2023, il est revenu à Libourne et a commencé à fréquenter l'accueil de jour de notre association. C'est à ce moment-là que nous avons débuté un suivi. À cette époque, il bénéficiait d'une mesure de protection de type curatelle, gérée par l'UDAF. Cependant, des conflits récurrents avec l'association ont conduit à la levée de cette mesure en mars 2024.

Monsieur présente une addiction importante à l'alcool et consomme également des produits stupéfiants de manière occasionnelle. Lors du démarrage de son accompagnement, nous avons pu mettre à jour sa situation administrative (fiche SIAO, demande CSS, demande HLM, demande ALD, etc.). Il fait preuve d'une autonomie relative dans ses démarches et sollicite régulièrement l'équipe pour s'assurer que sa situation est à jour.

Jusqu'à présent, Monsieur n'a pas exprimé de demande spécifique concernant un hébergement. Il a recouru au 115 de manière occasionnelle, tout en exprimant le souhait d'acquérir une caravane. Il aurait donné 600 € à sa cousine pour cet achat, mais cette dernière lui aurait volé la somme.

Aujourd'hui, Monsieur verbalise son désir de se stabiliser et de sortir définitivement de la rue. Il bénéficie ponctuellement de mises à l'abri au CAUP, mais son hébergement varie en fonction de son état d'ébriété. Il peut parfois se montrer inadapté, voire agressif, sans toutefois être violent. Des rappels au cadre sont parfois nécessaires pour garantir le respect des règles.

Une demande de stabilisation a été faite, bien que son comportement soit incompatible avec le collectif lorsqu'il présente un état d'ébriété avancé.

Une orientation vers le dispositif PARCOURS a été suggérée par le SIAO, et une prise de contact sera effectuée prochainement.

## QUELQUES COMMENTAIRES

Monsieur \*\*\*\*\*

Nous accompagnons Monsieur depuis 2023. À son arrivée à l'Accueil de jour, il était avec son compagnon et son chien. Bien qu'ils n'aient pas sollicité le 115, un accompagnement a pu être mis en place, permettant de régulariser sa situation administrative (demande de CNI, réouverture des droits CAF, demande de HLM, fiche SIAO, création de compte fiscal, etc.).

Les équipes des LHSS mobiles ont été sollicitées, et un suivi psychiatrique a été instauré, accompagné d'un traitement médical.

Une réunion de synthèse a été organisée pour intégrer les différents partenaires dans la gestion du dossier de Monsieur, dont la situation s'est avérée complexe. Il avait été convenu que le CCAS fasse une demande de mise sous protection afin de préserver le lien établi avec Monsieur. Néanmoins, cette demande n'a pas été faite.

Peu après, le couple s'est séparé, et le chien de Monsieur a été confié à une famille d'accueil.

Depuis ses 20 ans, Monsieur alterne entre séjours à la rue et incarcération. Il est difficile de l'aider à envisager un avenir stable, notamment en matière d'hébergement adapté à ses besoins.

Il présente une polytoxicomanie qui peut entraîner des comportements violents. Les mises à l'abri dont il a bénéficié au CAUP ont toutes été suivies d'exclusions en raison de la violence dont il a fait preuve. Bien qu'il exprime le souhait d'obtenir un logement, ses difficultés de gestion budgétaire rendent ce projet difficilement réalisable. De plus, son comportement reste incompatible avec une vie en collectivité.

Des points réguliers sont réalisés avec sa CPIP, et il ressort de ces échanges qu'un logement autonome n'est pas envisageable pour lui. Aucune structure d'hébergement ne semble offrir le cadre suffisamment soutenant pour faire face aux multiples difficultés qu'il rencontre.

## QUELQUES COMMENTAIRES

Monsieur \*\*\*\*\*

M. M a fréquenté l'AJ a sa sortie d'incarcération en juin 2024.

Plusieurs axes d'accompagnement ont été travaillés.

Sur le plan de la santé, il a été nécessaire de refaire une demande de carte vitale et de CSS. Monsieur avait également le projet d'entamer une cure.

Nous l'avons soutenu dans cette démarche mais celle-ci n'a pu aboutir car le service addictologie n'acceptait plus de nouveaux patients faute d'effectif suffisant.

Une rencontre avec le CPIP de Monsieur a été faite. À la suite de cela, un dossier destiné au CEID a été rempli avec monsieur en vu qu'il intègre une structure du CEID dans le cadre d'un Placement Extérieur. Nous avons également rédigé un recours auprès de France travail car son ARE avait été suspendue à la suite de rendez-vous manqués. Bien qu'il parvienne à réaliser certaines démarches seul, Monsieur sollicite beaucoup l'équipe, ce qui laisse apparaître un besoin d'étayage en vue qu'il parvienne à reprendre confiance en lui et acquérir toute l'autonomie dont il est capable.

Ces 4 personnes font face à des problématiques complexes qui vont au-delà de l'hébergement, telles que des problèmes de santé, des addictions, des ruptures familiales ou sociales, des dettes, .... Le travail social avec les bénéficiaires de l'accueil de jour nécessite donc une approche globale et souvent pluridisciplinaire, ce qui peut être difficile à organiser.

## LES PERMANENCES DES PARTENAIRES

**16 permanences de la PASS** : 51 personnes ont été vues en 2024.

Le service de la PASS peut apporter une prise en charge ou/et un appui pour les patients en situation de précarité et vulnérabilité, qui ont besoin de soins et qui ne peuvent y accéder et/ou qui sont en rupture de soins du fait de l'absence ou incomplétude de couverture maladie, d'absence de ressources et/ou difficultés de subvenir à ses besoins, de difficulté à s'orienter dans le système de santé.

**6 permanences EMPP** (à destination de l'équipe)

L'EMPP agit comme interface entre les professionnels de l'accueil de jour/CAUP et Cap'Lib. Ces rencontres permettent de faciliter l'orientation des personnes accueillies vers les dispositifs de soins adaptés.

L'EMPP propose également un soutien aux professionnels en apportant des informations, des conseils sur les problématiques liées à la précarité et aux troubles psychiatriques.

**6 permanences info droits :**

La juriste fournit des informations juridiques claires et adaptées aux situations rencontrées, couvrant des domaines tels que le droit des étrangers, le droit au logement, le droit du travail, le droit de la famille, ou encore les prestations sociales. Elle peut également aider à la rédaction de courriers, de recours, ou à la constitution de dossiers administratifs.

InfoDroits



---

## PAROLES À CHANTAL, BÉNÉVOLE

Objet : Un joli moment de partage à l'accueil de jour !

Le 24 décembre, nous avons renoué avec une tradition oubliée du fait du Covid. Sur l'initiative d'Elodie, notre nouvelle responsable de l'AJ, nous avons organisé une journée de fête pour notre public avec atelier préparation d'une Harira (soupe marocaine traditionnelle), dégustation en commun et distribution de cadeaux joliment emballés. Friandises salées et sucrées ont également régalé tout le monde dans une ambiance conviviale pleine de rires, de remerciements et parfois de petits cadeaux surprises pour nous. Exceptionnellement ouvert jusqu'à 14h, tout le monde a pleinement profité de ce temps pour échanger différemment, se raconter, se montrer sous un jour nouveau.

Bref que du bonheur !!!

Un grand merci à Patricia et Laëtitia qui nous ont soutenues dans ce projet. Un grand bravo à Elodie qui a pris sur son temps libre pour faire les courses et emballer les cadeaux. Merci surtout à notre public pour sa participation efficace : choix du plat, recette, liste des ingrédients, découpage et épluchage des légumes, surveillance de la cuisson, dressage des tables, service, nettoyage...

Reste une question : à quand la prochaine journée repas chaud à l'AJ ?



## LES PERSPECTIVES

### **Ouvrir un accueil de jour en dehors des locaux du CAUP afin de :**

- Clarifier les missions des 2 services
- Respecter les besoins individuels
- Eviter les conflits, maintenir un climat serein

Les locaux destinés à l'installation de l'accueil de jour sont trouvés. Il s'agit d'un garage à aménager à côté du Centre d'Accueil d'Urgence. Cependant, à ce jour, les financements nécessaires à la réalisation des travaux et à l'aménagement intérieur des espaces ne sont pas encore entièrement réunis.

Des démarches sont donc en cours afin de mobiliser des subventions complémentaires, notamment auprès des partenaires institutionnels et de potentiels mécènes.

L'objectif est de :

- \*Réaliser les travaux d'adaptation des locaux aux besoins spécifiques de l'accueil de jour (espaces d'accueil, sanitaires, douches, coin repos, laverie, cuisine, bureau, etc.),
- \*Acquérir le mobilier et les équipements nécessaires à un accueil digne et fonctionnel des personnes.
- \* Obtenir une subvention de fonctionnement pérenne pour couvrir l'augmentation des charges (salaires, entretien du bâtiment, fluides, assurance ...).

Cette étape de recherche de financement est cruciale pour que le projet puisse voir le jour dans des conditions optimales.